

## **Six communes mutualisent leurs ressources pour recruter un coordinateur enfance-jeunesse (29)**

Publié le 15/02/2016

Culture - Sports - Loisirs

Finistère (29)

Dans le cadre d'un projet éducatif local élaboré ensemble, six communes ont recruté en 2012 un coordinateur enfance-jeunesse. Le recrutement s'est effectué à travers une convention signée entre elles. Ce poste a permis de faire le lien entre les animateurs et d'accompagner de nombreux projets auprès des enfants et des jeunes sur le territoire.

Le manque de coordination entre les structures intervenant auprès des enfants et des jeunes a conduit les élus de huit communes du sud de la communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas dans le Finistère (22 communes, 48.000 habitants), à faire réaliser un diagnostic sur la politique de l'enfance et de la jeunesse en 2005.

"Très rapidement, un contrat enfance, un contrat temps libre, puis un autre enfance/jeunesse sont signés avec la CAF, qui accompagne les communes, et pas seulement financièrement, mais également au plan technique", explique l'adjointe à l'enfance scolarisée de la commune de Loperhet, Monique Herrou. L'une des priorités du plan d'actions consiste à établir une meilleure coordination de la politique enfance-jeunesse.

### **Projet éducatif local élaboré en 2012**

En 2012, un projet éducatif local (PEL) est élaboré pour trois ans par les six municipalités (soit au total 11.616 habitants) et 26 acteurs locaux. La charge qui pèse sur les élus devenant trop importante, ils décident de recruter un coordinateur enfance-jeunesse disposant déjà d'une expérience dans ce domaine. Ce dernier est chargé de faire le lien entre les acteurs locaux, professionnels et bénévoles - associations, ALSH, Collège, écoles, micro crèches, RPAM, centres nautiques, CPIE ...- pour initier ou accompagner des projets répondant aux enjeux inscrits dans le contrat éducatif local.

### **Une convention établit les conditions de recrutement**

Ce n'est pas la communauté de communes qui porte le poste, mais les six municipalités concernées, à travers une convention déterminant le rôle de chacune. L'une d'elle est l'employeur, les autres participent financièrement pour compléter les aides de la CAF et du conseil départemental (80% pour les deux). "Nous avons l'habitude de procéder par conventions. C'est le cas par exemple pour l'école

de musique ou les micro-crèches. Cela permet de mettre en place des projets sur des périmètres différents selon l'initiative menée", commente l'adjointe. C'est ainsi que les six communes se retrouvent en comité de pilotage environ tous les trimestres pour débattre des projets Enfance et jeunesse menés en lien avec le coordinateur.

## **La présence du coordinateur suscite une dynamique**

La présence du coordinateur a favorisé l'émergence de nombreux projets locaux : création de cinq junior associations, actions menées avec les collèges, fêtes de la jeunesse...

"Il est important de rappeler que le coordinateur ne remplace pas les animateurs de terrain souligne l'élue. Il est bien là pour mettre de la cohérence dans leurs activités, susciter et accompagner des projets communs entre eux et sur le territoire. Il joue aussi un rôle d'interface avec les institutions, notamment pour rechercher les financements de ces projets. Aujourd'hui, nous n'imaginons pas nous passer de ce poste."

## **Charte de l'éducation partagée en cours d'élaboration**

Une dynamique en faveur de l'éducation partagée a été engagée sur la commune de Loperhet depuis 2008. "Nous avons constaté que les enfants de 0 à 11 ans étaient pris en charge par des professionnels qui ne se côtoyaient pas : personnels de crèches, professeurs des écoles, bénévoles d'associations culturelles, sportives, environnementales, d'accueil de personnes en situation de handicap, etc.", précise l'adjointe.

Des forums annuels ont été organisés à leur intention entre 2009 et 2013, et des partenariats se sont ensuite naturellement mis en place. Par exemple, la micro-crèche amène désormais les enfants plusieurs fois par an à la bibliothèque toute proche.

Cette réflexion menée par Loperhet s'est élargie en 2015 aux cinq autres municipalités signataires du projet éducatif local, afin d'élaborer une charte commune de l'éducation partagée, qui apportera davantage de cohérence éducative à l'échelle des six communes.

Lucile Vilboux/magazine Village-L'Acteur Rural pour la rubrique Expériences des sites [www.mairieconseils.net](http://www.mairieconseils.net) et [www.localtis.info](http://www.localtis.info)

### **Contacts**

#### **Commune de Loperhet**

119 rue René Goubin  
29470 Loperhet

Tél. : 02 98 07 07 07

Nombre d'habitants : 3706

Site officiel : <http://www.loperhet.bzh>

#### **Monique Herrou**

Adjointe à l'enfance scolarisée à Loperhet, élue communautaire

## **POUR ALLER PLUS LOIN**

Mission du coordinateur

## **LIRE AUSSI**

**Bouquet d'expériences sur les loisirs, la culture de la Jeunesse 24/01/2014**

